

LES BONS ENFANTS : Maison Relais Grenoble



2. Création et statut

Date d'ouverture prévue : Septembre 2011
Statut juridique : maison relais / pension de famille.

La pension de famille est un habitat permettant de rompre la solitude, de respecter le rythme de chacun quelque soit son projet d'insertion.

Elle rassemble sur un même lieu des personnes ayant des fragilités différentes qui se complètent et se soutiennent mutuellement.

Les pensions de famille sont des lieux de grande convivialité offrant des logements individuels et des parties communes,

3. Programme et règlement

Superficie :

- Parties privatives : 365 m sur 5 niveaux
- Locaux collectifs : 105 m au rez de chaussée et sous sol

Logements : 18 logements individuels :

- 7 T1 surface moyenne de 16,91 m
- 9 T1' surface moyenne de 20,41 m
- 2 T1b surface moyenne de 31,40 m

Equipement collectif

Chauffage et eau chaude sanitaire collectifs, prise téléphone, prise télévision dans chaque logement. Logements équipés d'une kitchenette, d'une salle de bains et sommairement meublés pour permettre aux résidents une bonne appropriation de leur logement.

Espaces communs :

Rez de Chaussée :

- Une salle à manger avec cuisine « américaine »
- Un salon
- Un bureau pour la maîtresse de maison
- Un petit jardin

Sous sol

- Buanderie équipée de machine à laver et sèche linge
- Salle d'activités, Cave, Chaufferie

Capacité d'accueil : 20 personnes dont 2 places pour handicapé

Contrat d'occupation : contrat d'un mois renouvelable par tacite reconduction, conformément à la convention APL.

Règlement intérieur : précisera le contrat d'occupation, l'entretien du logement, l'utilisation et l'entretien des parties communes et la vie collective dans l'immeuble (réunions hebdomadaires, soirées...)

4. Opérateurs et montage

Propriétaire et maître d'ouvrage : Le propriétaire Actis a signé un bail à réhabilitation de 45 ans avec la Foncière Habitat et Humanisme, structure patrimoniale du Mouvement Habitat et Humanisme.

Gestionnaire : Association H&H Isère, soutenue par H&H Gestion.

Porteur et suivi du projet social : Association H&H Isère

Partenaires :

- La Préfecture DDCS
- Le Conseil Général DDS
- Le CCASS de Grenoble
- Amallia
- Fondation des promoteurs immobiliers

5. Personnel

Deux salariés dont une maîtresse de maison

Des bénévoles H&H accompagnement-animation qui interviendront en premier lieu sur la dimension collective (animation, moments conviviaux, sorties....) et dans un deuxième temps, en fonction des besoins exprimés par les résidents, sur un accompagnement de proximité (accompagnement physique pour les démarches par exemple).

Comités :

- Un comité de pilotage annuel pour faire le point sur la vie de la maison, le peuplement, les partenariats....,
- Un comité de suivi mensuel pour les attributions et le point sur la vie de la maison,
- Le comité de résidents mensuel,
- Le comité technique des maisons-relais de l'Isère animé par la DDCS dans le cadre du PALDI.

6. Public concerné et durée du séjour

Les publics logés seront des personnes seules ou en couple en difficultés sociales et/ou psychologiques

Il peut s'agir, sans exclusive de :

- Personnes sortant de foyers ou de CHRS, ou en errance et identifiées/suivies dans des accueils de jours en particuliers des femmes sans enfants
- Personnes vieillissantes, en situation d'isolement lourd et à faibles ressources, autonomes sur les gestes de la vie quotidienne et pour lesquelles l'accès à une maison de retraite n'est pas d'actualité,
- Couples isolés en limite d'autonomie avec minima sociaux,
- Personnes souffrant de handicaps légers (et notamment déambulatoires) , nécessitant une veille et un étayage mais pouvant vivre seules dans un logement.

Un contrat d'occupation sera proposé à chaque résident.